



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01
chancellerie@conthey.ch

PROCEDURE de demande d'une autorisation d'exploiter pour l'hébergement et la restauration

Remplir le formulaire « DEMANDE d'une autorisation d'exploiter » en deux exemplaires

Lien : <https://www.vs.ch/web/sict/hebergement-et-restauration>

Les documents suivants sont à joindre :

- **L'extrait du casier judiciaire**, délivré dans le mois précédant la demande.
- **La preuve de réussite de l'examen cantonal obligatoire** ou être au bénéfice d'une formation ou d'une expérience professionnelle reconnue.
- **L'extrait du Registre du Commerce délivré**, dans les trois mois précédant le dépôt de la demande ainsi qu'**un contrat de travail**, si le requérant travaille pour une société.
- **Une copie du bail à loyer**, si locataire.

Les locaux et emplacements doivent être conformes aux prescriptions en matière d'aménagement du territoire, de constructions, de denrées alimentaires et de protection de l'environnement.

Le requérant contactera les services suivants :

Admin. communale de Conthey, services des constructions, chargés de sécurité.

Matthew SCHULZ Collaborateur SST et Chargé de sécurité AEAI : Tél. 027/345.56 56 - e-mail : matthew.schulz@conthey.ch

Lucia FELIX Collaboratrice Constructions – Aménagement du territoire : Tél. 027/345.56 54 - e-mail : lucia.felix@conthey.ch

Admin. cantonale, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Inspectorat

Inspecteur cantonal des denrées alimentaires

Michel REY : Tél. 027/606.49.50 - e-mail : laboratoire@admin.vs.ch

: Rue Pré-d'Amédée 2, C.P. 478, 1950 Sion

Votre dossier sera traité comme suit :

Réception par Chancellerie du dossier complet, publication au bulletin officiel, avec un délai de 30 jours pour les observations. La décision du Conseil municipal vous sera transmise par lettre recommandée.